Nations Unies A/HRC/RES/12/20

Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2009
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Douzième session
Point 4 de l'ordre du jour
Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

12/20
Aung San Suu Kyi et autres prisonniers politiques au Myanmar

Le Conseil des droits de l'homme,

1. *Se déclare* vivement préoccupé par la récente condamnation de Daw Aung San Suu Kyi et demande sa libération immédiate et sans conditions;

2. *Demande* au Gouvernement du Myanmar:

a) De libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques pour leur permettre de participer pleinement aux élections de 2010;

b) D'engager un véritable processus de dialogue ouvert et de réconciliation nationale, avec la pleine participation de représentants de tous les partis politiques et groupes ethniques;

c) De créer, par ces mesures et d'autres à l'échelon national, les conditions propices à la tenue d'élections démocratiques non exclusives, transparentes et crédibles, conformément aux normes internationales en vigueur.

31e séance
2 octobre 2009

[Adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa douzième session (A/HRC/12/50), chap. I.

Merci de recycler